

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017

DATE DE CONVOCATION : 20 octobre 2017

N°2017-07-10

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 53
Conseillers votants : 49
Dont pouvoirs : 3

Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 26 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Passirac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique CHATELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, Mme HUGUET Séverine - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. TESTAUD Alain - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERCAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-VALLIER** : M. FAVREAU Patrick - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme LELIEVE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
Monsieur VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy
Monsieur Gérard DELETOILE (Baignes) a donné pouvoir à M. BAUDET Pierre (Baignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. GUILLON Jean-Jacques, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise.

Etaient excusés :

Mme DELPECH de MONTGOLFIER, M. BOBE Philippe, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme PARIS Marie-Nicole, Mme ROCHAIS Anne-Marie.

N°10 : Objet Travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP concernant les écoles de Barbezieux, Blanzac et la Maison Communautaire pour l'Emploi : choix des entreprises de travaux pour les lots 1, 3, 5, 6 et 7.

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements.

Vu :

- la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées ;
- l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) ;
- le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public
- l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public ;
- l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Considérant :

- que l'Ad'AP est un engagement permettant de procéder aux travaux de mise aux normes d'accessibilité dans un délai déterminé et limité avec un engagement de programmation budgétaire sincère pour le réaliser ;
- que par délibération n° 2017-02-08 en date du 23 février 2017, le conseil communautaire a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la CdC4b ainsi que son programme de réalisation sur 6 années,
- que l'Ad'AP communautaire a été approuvé par arrêté du Préfet le 24 mars 2017 sous le n° AA 016 384 16 A 0470 ;

Monsieur le Vice-Président expose :

- qu'il s'agit désormais de lancer la 1^{ère} tranche de travaux prévue pour 2017. Que ces travaux ont fait l'objet d'une prévision budgétaire, sur la base d'une estimation à 92 030,00 € HT (soit 110 436,00 € TTC).
- Que cette opération a fait l'objet d'un marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Il précise que ce marché n° 2017-07 a été publié le 11 juillet 2017, sur le site marchés-publics.info, Sud-Ouest et Charente libre avec une date de remise des offres initialement prévue le 12 septembre 2017, a été repoussé au 29 septembre 2017 à la demande des entreprises. Deux lots se sont avérés infructueux (lot n° 2 : menuiserie et lot n° 4 : ascenseur). Une consultation simple a donc été relancée, comme le permet la réglementation applicable aux marchés publics. Ces 2 lots feront l'objet d'une analyse ultérieure.

Il informe également l'assemblée que les travaux de VRD (hors stationnement Maison Communautaire Pour l'Emploi) prévus dans l'Ad'AP en 2017 ont été confiés à l'entreprise SCOTPA, dans le cadre du marché la liant à la CdC (voirie hors FDAC).

Après analyse des offres par le maître d'ouvrage selon les critères édictés au règlement de la consultation, il est proposé d'attribuer les lots ci-dessous. Monsieur le Vice-Président ajoute qu'à ce stade, les offres sont pleinement conformes aux prévisions budgétaires.

DEPENSES				
Lot	Objet	entreprise	€ HT	€ TTC
1	Gros œuvre	Boisdron Bouty	14 411,00 €	17 293,20 €
3	Electricité	Avéone	5 855,93 €	7 017,12 €
5	Aménagements et signalétique	ATS Acces	7 621,73 €	9 146,08 €
6	Serrurerie	TC2M	11 954,40 €	14 345,28 €
7	Plomberie	Avéone	35 787,89 €	42 945,47 €
Total général dépenses en €			75 630,95 €	90 747,15 €

RECETTES PREVISIONNELLES		
Participation Etat DETR 35 %		26 470,83 €
Participation Conseil Départemental 20 %		15 126,19 €
FCTVA		14 886,16 €
Autofinancement CdC4B 38 %		34 263,97 €
Total général recettes en €		90 747,15 €

Planning de l'opération

Les notifications du marché de travaux aux candidats retenus pour les lots 1, 3, 5, 6 et 7 et l'envoi des ordres de service de démarrage sont prévus fin octobre 2017 pour lancement des travaux mi-novembre.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- confirme que l'appel d'offres est fructueux pour les lots 1, 3, 5, 6 et 7;
- confirme le choix des entreprises décrites ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à informer les candidats non retenus,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération pendant toute la durée de l'exécution de ce marché.

Les dépenses seront imputées sur le budget affaires scolaires à l'article 2317

AR PREFECTURE

016-241600501-20171026-DEL_2017_07_10-DE
Reçu le 27/10/2017

Les recettes seront imputées sur le budget des affaires scolaires aux articles :

- 1321 pour la participation de l'Etat.
- 1323 pour la participation du Département
- 10222 pour le FCTVA

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ..2.7.OCT. 2017.....
Publié ou notifié le :2.7.OCT. 2017.....
Touvérac, le2.7.OCT. 2017.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 27 octobre 2017
le Président,
Jacques CHABOT.

